

Arrêté portant nomination et titularisation

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

VU la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au Statut général des fonctionnaires, modifiée ;
Vu le décret n°77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;
VU le décret n° 2017-2205 du 06 décembre 2017 abrogeant et remplaçant l'article 4 du décret n° 99-908 du 13 septembre 1999 fixant les conditions générales d'emploi et de rémunération des maitres contractuels ;
VU le dossier de l'intéressé,

ARRETE :

Article premier.- Monsieur Babacar NDIAYE de la catégorie d'enseignants dénommée MAITRES CONTRACTUELS, né le 02/01/1987 à Ngomene, titulaire du certificat d'aptitude pédagogique (CAP), session de 2016, est nommé et titularisé, ainsi qu'il suit, dans le corps des INSTITUTEURS B3 , hiérarchie B3:

Grade	Date d'effet
2CL 1ECH	01/10/2016

Article 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.